

CAIRN



chercher : repérer : avancer

CONSTRUCTION D'UN PORTRAIT  
SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR  
DE L'EDITION BELGE FRANCOPHONE  
ET DE SES SECTEURS CONNEXES DE LA DIFFUSION  
ET DE LA DISTRIBUTION

**Étude réalisée pour  
le Ministère de la Communauté française  
(Observatoire des Politiques Culturelles)**

CAIRN  
*(en collaboration avec le Centre de sociologie du travail  
de l'emploi et de la formation – ULB)*

Septembre 2006

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
-----------------------	----------

<b>INTRODUCTION – OBJET</b> .....	<b>4</b>
-----------------------------------	----------

<b>PREMIERE PARTIE : SOURCES GENERALES</b> .....	<b>6</b>
--	----------

<b>BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE</b> .....	<b>6</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	6
RESULTATS .....	7
ÉVALUATION .....	7
<b>ONSS</b> .....	<b>9</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	9
RESULTATS .....	9
ÉVALUATION .....	10
<b>LA BANQUE CARREFOUR DE LA SECURITE SOCIALE (BCSS)</b> .....	<b>10</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	10
RESULTATS .....	11
ÉVALUATION .....	11
<b>SOURCE GENERALE EN EMERGENCE</b> .....	<b>12</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	12
RESULTATS .....	13
ÉVALUATION .....	13

<b>DEUXIEME PARTIE : SOURCES SPECIFIQUES</b> .....	<b>14</b>
--	-----------

<b>LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE</b> .....	<b>14</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	14
RESULTATS .....	15
ÉVALUATION .....	15
<b>L’ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE BELGIQUE (ADEB)</b> .....	<b>16</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	16
RESULTATS .....	16
ÉVALUATION .....	17
<b>LE LENTIC ET LE SERVICE DE LA PROMOTION DES LETTRES</b> .....	<b>18</b>
OBJECTIF – POPULATION OBSERVEE – INDICATEURS RETENUS .....	18
RESULTATS .....	19
ÉVALUATION .....	19
<b>LES SOURCES EN ÉMERGENCE</b> .....	<b>21</b>
COPIEBEL.....	21
LA BANQUE DU LIVRE .....	22

LE FONDS D'AIDE A L'EDITION.....	23
----------------------------------	----

**TROISIEME PARTIE : PRINCIPAUX RESULTATS ET COMPARABILITE..... 25**

<b>PRINCIPAUX RÉSULTATS .....</b>	<b>25</b>
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE .....	25
ONSS.....	25
ADEB .....	27
LENTIC – SERVICE DE LA PROMOTION DES LETTRES .....	30
COMPARABILITE DES RESULTATS.....	32

**QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'AMELIORATION..... 34**

MODALITES D'UNE EVENTUELLE ENQUETE AD HOC .....	34
QUESTIONNAIRE ET METHODE.....	34
LIMITES ET OBSTACLES .....	37
UNE DEMARCHE ALTERNATIVE.....	38
RECOMMANDATIONS .....	41

## INTRODUCTION – OBJET

Première industrie culturelle de la Communauté française de Belgique, le secteur du livre est aujourd'hui l'objet de multiples évolutions et transformations – internationalisation, concentration, modification des pratiques de lecture, développement du numérique, etc. – qui ne peuvent laisser insensibles les pouvoirs publics en charge des matières culturelles. Aussi l'Observatoire des Politiques Culturelles du Ministère de la Communauté française (O.P.C.) envisage-t-il mettre en place un outil de suivi à même d'améliorer la connaissance que les pouvoirs publics mais également les professionnels et tous les observateurs concernés peuvent avoir du secteur de l'édition et de ses secteurs connexes, la diffusion et la distribution.

Idéalement, un tel outil devrait permettre de comparer, d'une part, la situation du secteur du livre à celle des autres secteurs culturels (comparaisons intersectorielles), et d'autre part, la situation connue en Communauté française à celle connue à l'étranger (comparaisons internationales), notamment au Québec, où les pouvoirs publics disposent d'instruments statistiques particulièrement performants<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, l'Observatoire a listé les indicateurs qu'il lui semblait souhaitable de pouvoir mettre en place. Sans qu'il soit utile de les reprendre exhaustivement ici, on retiendra qu'il s'agit essentiellement de données de nature quantitative relatives aux activités, aux produits et aux charges des maisons d'édition, de diffusion et de distribution de Wallonie et de Bruxelles, et à l'évolution de l'emploi, de façon globale et par sous-secteurs.

C'est dans cette perspective qu'une mission a été confiée à Cairn et au Centre de sociologie du travail de l'emploi de la formation (TEF – Université Libre de Bruxelles), mission dont le but était essentiellement de dresser l'inventaire des sources de données disponibles et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

Pour ce faire, nous avons donc identifié l'ensemble des outils disponibles, les avons évalués et avons tenté d'apprécier dans quelle mesure ils sont ou non à même de fournir une vision cohérente de l'ensemble du secteur/du marché du livre en Wallonie et à Bruxelles.

La réalisation de cette mission s'est fondée sur un travail de type documentaire ainsi que sur un ensemble d'entretiens avec les responsables des outils dès à présent en place et des outils susceptibles d'apparaître dans les prochaines années. Ce travail s'est, en outre, appuyé sur de nombreux échanges de vues avec les membres du comité de pilotage mis en place à cet effet.

Une session de travail réunissant les professionnels directement concernés par ce projet, les membres du comité de pilotage, les responsables de la Direction du livre du Ministère et ceux de l'O.P.C. a, en outre, été organisée le 19 décembre 2005.

---

<sup>1</sup> Cf. : [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture\\_comnc/livre\\_biblt/livre/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/livre_biblt/livre/index.htm)

Ce document a donc pour but de synthétiser les résultats de ces différents travaux. Il est structuré en quatre parties :

- la première partie vise à identifier et à évaluer les sources d'information non spécifiques au secteur du livre – les « sources générales » – disponibles actuellement et les sources susceptibles d'apparaître dans un horizon de court/moyen terme (les « sources en émergence ») ;
- le même travail est ensuite présenté pour les sources spécifiques au secteur du livre, principalement les données de la Bibliothèque royale, celles de l'Association des Éditeurs de Belgique (ADEB) et celles issues de l'enquête annuelle LENTIC / Service de la Promotion des lettres ;
- une troisième partie rappelle, de façon synthétique, les principaux résultats ainsi disponibles, avant de se pencher sur les problèmes auxquels serait confrontée toute personne souhaitant confronter ces différentes sources et données (problèmes de comparabilité des sources) ;
- le dernier volet de ce rapport a enfin pour objet de repérer les pistes éventuelles d'amélioration. Il tente ainsi d'apprécier les avantages/inconvénients respectifs de deux pistes alternatives : (i) la réalisation d'une nouvelle enquête ad hoc (proposant alors une ossature de questionnaire pour celle-ci) ou (ii) l'amélioration et le rapprochement des différents outils actuels.

## **PREMIERE PARTIE : SOURCES GENERALES**

Parmi l'ensemble des sources de données socio-économiques générales portant sur le contexte belge, trois d'entre-elles apparaissent particulièrement centrales. Il s'agit des données issues de :

- la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
- l'Organisme National de Sécurité Sociale (ONSS) ;
- la Banque-carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).

Une quatrième source de données socio-économique intéressante sera opérationnelle dans un avenir proche. Il s'agit des données issues de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

### **BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

#### **Objectif – Population observée – Indicateurs retenus**

La plupart des entreprises commerciales sont tenues de déposer des comptes annuels sous forme normalisée à la BNB. Il s'agit essentiellement des entreprises dont la responsabilité des propriétaires est limitée : sociétés anonymes, sociétés privées à responsabilité limitée (SPRL, SPRL-U), sociétés coopératives à responsabilité limitée (SCRL), sociétés en nom collectif (SNC), etc.

Très récemment, il fut décidé d'obliger également les ASBL ou au moins certaines d'entre elles, à déposer leurs comptes auprès de la BNB. Cette obligation a cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; par conséquent, les premiers dépôts auront lieu en 2007.

Les données déposables portent, bien évidemment, sur les principaux postes du compte de résultats (produits et charges) et du bilan (actif et passif). En outre, depuis 1996, toutes les entreprises devant déposer leurs comptes annuels sont également tenues de compléter une section du bilan intitulée « Bilan social ». Celle-ci recense un certain nombre d'informations relatives à l'emploi : nombre de personnes occupées, répartition par sexe, catégorie, régime de travail, formations suivies, etc <sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Cette obligation concerne aussi les entreprises n'étant pas tenues de déposer de bilan annuel pour autant que 20 personnes au minimum soient inscrites dans leur registre du personnel. Les entreprises de droit étranger ayant une succursale en Belgique doivent également remplir cette déclaration en ce qui concerne l'emploi de l'ensemble de leur(s) siège(s) belge(s).

## Résultats

Les résultats sont publiés et/ou disponibles (cf. ci-dessous) non seulement sous forme individuelle mais également sous forme agrégée, par secteurs ou sous-secteurs d'activité selon la classification NACE. Des exploitations statistiques spécifiques peuvent être réalisées par le service des études de la BNB. Ce qui inclut la possibilité de regrouper des résultats individuels en fonction de « *clusters* » d'entreprises constitués de façon spécifique et de comparer des résultats entre « *clusters* », c'est-à-dire entre ensembles d'entreprises.

## Évaluation

Le principal avantage lié à l'utilisation de cette source provient du caractère obligatoire des déclarations et donc de leur véracité, étant donné que ces comptes sont opposables au tiers. De plus, la normalisation des comptes implique une homogénéité et une standardisation des différentes rubriques, ce qui permet la comparaison fine entre entreprises et la constitution de résultats cumulés fiables. La facilité d'accès aux informations est un troisième trait important : les bilans déposés sont d'accès public et consultables en ligne à partir du site de la BNB. Ils sont également édités sous forme de DVD-Rom, soit par la BNB, soit par des éditeurs privés. Des ratios financiers sont également proposés. Enfin, notons que le caractère récurrent des dépôts des bilans autorise les analyses longitudinales.

Cependant, une série de limites sont également à souligner :

- la première porte sans doute sur l'absence de distinction entre les différentes activités menées par l'entreprise, plus particulièrement entre l'activité d'édition à proprement parler et d'éventuelles activités autres. Plus de 50% des entreprises jugées par le comité de pilotage de cette étude comme étant les plus significatives du secteur étudié (cf. infra) apparaissent ainsi référencées dans plusieurs catégories NACE, leurs données apparaissant donc *globalement* dans chacune de ces catégories ;
- dans le même registre, il est impossible de ventiler l'activité d'édition de chacune des entreprises concernées suivant des critères plus spécifiques tels que la destination de l'activité d'édition (Belgique/export), la langue de publication, etc ;
- la localisation exacte de l'activité et celle de l'emploi ne peuvent être précisées valablement étant donné que c'est uniquement le siège social qui est pris en compte pour identifier les entreprises. Il est donc impossible de faire ressortir les données spécifiques à l'activité en Communauté française, d'autant que les plus importantes maisons d'édition belges sont désormais actives de part et d'autre de la frontière linguistique (Van In, De Boeck, etc.) ;
- de la même manière, la prise en compte de l'activité de groupes internationaux (ex. Media Participations) présente également une série de difficultés méthodologiques. Les modes de valorisation de leurs activités et les modes de répartition de celles-ci entre sièges (établis dans des pays différents) dépendent, en effet, fortement de règles comptables internes, relativement inaccessibles;

- tous les acteurs économiques ne sont pas tenus au dépôt de comptes annuels : ce n'est, par exemple, pas le cas des commerçants - personnes physiques, ni des sociétés, quelle que soit leur taille, dont la responsabilité des associés est illimitée. Les ASBL doivent désormais déposer leurs comptes annuels à la BNB, mais le Gouvernement a décidé de limiter, au moins dans un premier temps, cette obligation aux grandes et très grandes associations – celles répondant au moins à deux des critères suivants : moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés supérieure ou égale à 5, total des recettes supérieur à 250 K€ et/ou total bilantaire supérieur à 1000 K€. À l'heure actuelle, les règles relatives aux associations ne répondant pas à ces critères ne semblent pas avoir été définitivement arrêtées. En tout état de cause, cette réforme ne concerne pas les petites associations, qui représentent pourtant plus de 8 dixièmes du secteur associatif et sans doute une part importante des acteurs présents dans le secteur de l'édition ;
- par ailleurs, même les entreprises soumises à l'obligation de déclaration ne sont pas toutes obligées de fournir des informations détaillées. Seules les grandes entreprises (et, à l'avenir, les très grandes ASBL et fondations) sont tenues de remettre un schéma complet du bilan, alors que les petites entreprises et les grandes ASBL et fondations doivent remplir le schéma abrégé. Les principales différences portent non seulement sur le niveau de détail des informations présentées, mais également sur certaines informations jugées facultatives dans le schéma abrégé – tel que le chiffre d'affaires –, ainsi que sur l'unité monétaire utilisée (euros pour le schéma abrégé, milliers d'euros pour le schéma complet) ;
- la constitution d'une population de référence pose également une série de problèmes méthodologiques. On note tout d'abord le caractère disparate et incomplet de la liste des entreprises reprises sous la catégorie NACE spécifique au secteur de l'édition, la 2211. L'attribution d'un code NACE aux entreprises est généralement le fait, au départ, de l'enregistrement à la TVA et à l'ONSS. La BNB se réserve le droit d'attribuer un code à partir de son appréciation de l'activité dominante de l'entreprise si celui-ci n'est pas indiqué dans les informations existantes. Le caractère déclaratif de l'appartenance de l'entreprise/de l'association à une classe d'activité ne permet donc pas de considérer cette classe comme homogène et fiable ;
- la solution alternative consistant à créer un cluster spécifique, présente également (cf. infra) une série de difficultés dans la durée, étant donné que le périmètre doit pouvoir être ajusté, en fonction des mouvements des entreprises (disparitions, regroupements et créations), mouvements particulièrement sensibles dans le secteur de l'édition où le nombre d'acteurs est limité.

## ONSS

### Objectif – Population observée – Indicateurs retenus

Depuis 2003, tout employeur est tenu de faire une déclaration trimestrielle unique relative au personnel qu'il occupe<sup>3</sup>. Depuis cette date, le registre du personnel de chaque organisation est situé à l'ONSS sous forme électronique. Chaque employeur dispose d'un code d'accès lui permettant de mettre à jour/vérifier les informations relatives à son personnel (système DIMONA).

La déclaration de l'employeur est dite « multifonctionnelle » étant donné qu'il s'agit de livrer en un seul formulaire l'ensemble des informations requises par plusieurs organisations liées à la sécurité sociale, telles que l'INAMI, le Fonds des maladies professionnelles, le Fonds des accidents du travail, l'Onem, etc. L'ONSS se charge de récolter ces informations et de les convoyer vers les autres services suivant les besoins.

La variable-clé à l'ONSS est le contrat de travail. A celui-ci est associé un individu et une organisation, étant entendu qu'un même individu peut cumuler plusieurs contrats et par conséquent être rattaché à plusieurs organisations relevant de secteurs d'activité différents. Chaque individu est cependant connu par un matricule, son numéro de registre national. Les employeurs sont connus par leur numéro de TVA et par un matricule ONSS spécifique. Par conséquent, les données récoltées renseignent sur le type de contrat de travail, le régime horaire, les caractéristiques individuelles (âge, sexe), le niveau de rémunération, les accidents, les interruptions de contrat, la commission paritaire, etc.

### Résultats

Les données de l'ONSS ne sont, en principe, pas diffusées publiquement. Des exploitations statistiques sont néanmoins possibles, sur base de demandes formulées et argumentées auprès du service des études.

Sur demande, de multiples informations spécifiques peuvent ainsi être obtenues, sur base de code NACE ou d'un cluster *ad hoc*. Toutefois, l'ONSS s'interdit, pour des raisons de confidentialité, de révéler des données précises pour une entreprise particulière. Tout au plus peut-on trouver des codes d'importance, caractérisant, par exemple les effectifs.

---

<sup>3</sup> Avant 2003, tout employeur belge avait l'obligation de tenir un registre du personnel indiquant les mouvements d'entrée et de sortie de tout travailleur salarié faisant partie de l'entreprise. Certaines organisations n'en disposaient cependant pas ; il s'agissait essentiellement d'asbl dont l'effectif était composé exclusivement de personnel engagé dans le cadre de *Programmes de résorption du chômage* (de type contrats Prime, FBI, etc.), personnel qui restait rattaché au Forem ou aux institutions connexes de placement de chômeurs. Même si ces asbl déclaraient en partie du personnel salarié, le calcul global en était cependant faussé.

## **Évaluation**

Au rayon des avantages, notons, tout d'abord, que cette base de donnée porte sur des données légales (déclarations d'emploi), ce qui permet d'obtenir des informations, en principe, fiables (turn-over, ancienneté moyenne, ventilation des emplois selon le type de contrats, moyenne salariale, écart-type, etc.). De plus, la périodicité trimestrielle de l'actualisation des données permet un suivi précis et rapproché des flux. Enfin, il s'agit également de la seule source qui permet d'obtenir des renseignements relatifs aux ASBL, même de petite taille, à partir du moment où celles-ci emploient du personnel salarié.

Cette source comprend cependant un certain nombre de limites, assez similaires à celles signalées plus haut pour les données BNB :

- en premier lieu, s'il est possible ici de ventiler les entreprises étudiées selon le siège d'exploitation, il n'est, par contre, pas possible d'opérer de distinction selon les différentes activités ou selon la langue de travail (ceci valant tout particulièrement pour les entreprises situées à Bruxelles) ;
- l'accès aux données et à leur traitement apparaît également assez lourd, tant en termes d'élaboration des demandes (il est nécessaire d'apporter une justification précise des demandes de données agrégées, au-delà d'analyses par secteur d'activité), que de délais d'obtention ou de coûts de préparation ;
- la confidentialité des données est une troisième limite importante qui retreint les types de traitements envisageables ainsi que le degré de précision des résultats ;
- enfin, notons que, étant donné que la clé primaire de cette source est le contrat de travail salarié, celle-ci ne donne aucune information relative aux indépendants ou aux volontaires alors que tout donne à penser que ceux-ci jouent un rôle non négligeable dans l'économie des secteurs culturels.

## **LA BANQUE CARREFOUR DE LA SECURITE SOCIALE (BCSS)**

### **Objectif – Population observée – Indicateurs retenus**

Le datawarehouse marché du travail de la BCSS est issu d'un projet financé par le programme AGORA du Service public fédéral de programmation Politique scientifique. L'objectif de ce dispositif est à la fois de faciliter l'accès aux banques de données administratives des autorités publiques fédérales et d'appuyer scientifiquement l'exploitation de ces banques de données, à la demande des institutions et de la communauté scientifique.

Concrètement, les données parvenant au datawarehouse sont des extractions des circuits de gestion des institutions liées aux questions de sécurité sociale et aux questions d'emploi, qu'il s'agisse de l'ONSS, des Fonds liés aux accidents de travail ou maladies professionnelles

(FAT, FMP), de l'assurance maladie-invalidité pour salariés et indépendants (INAMI, INASTI), de l'office de gestion des allocations familiale (ONAFST), de l'Office National des Pensions (ONP) ou encore, sur le plan des organismes en charge de l'emploi, de l'ONEm et des organismes régionaux de placement (FOREM, ORBEM, VDAB).

## Résultats

La clé primaire d'identification pour cette agrégation de bases de données, n'est ni l'entreprise, ni le contrat de travail, mais l'individu. Celui-ci peut en effet être observé à partir de ses prestations salariées (données ONSS), de prestations en tant qu'indépendant (INASTI), de maladie professionnelle, de congé parental (ONEm), etc. L'exploitation de cette base de données permet donc de suivre le cheminement professionnel « complet » des individus : évolution salariale, cumul d'emplois ou d'activités, périodes de maladie, de chômage, etc.

## Évaluation

Ce nouvel outil statistique présente de nombreux avantages :

- la principale valeur ajoutée et utilité de la BCSS est qu'elle permet le croisement de multiples bases de données, à partir d'un seul identifiant individuel. Par conséquent, la consultation du datawarehouse permet d'accéder à un niveau de détail important, étant donné sa fonction de centralisation et de recoupement des données ;
- la disponibilité des données et leur usage à des fins statistiques fait également partie des missions du BCSS. Ceci se concrétise par la publication annuelle d'un CD-Rom comprenant des données de base relatives au marché du travail rendues anonymes et présentées au moyen de multiples traitements prédéfinis. Il est, par ailleurs, possible de formuler des demandes de traitement spécifiques en s'adressant au comité de gestion du datawarehouse ;
- un intérêt supplémentaire du datawarehouse provient de la possibilité de suivre la trajectoire professionnelle d'individus, lors de démissions/licenciements ou encore en cas de fermeture d'entreprise ou de restructuration ;
- enfin, cette source de données est particulièrement intéressante à mobiliser pour comprendre les trajectoires des travailleurs indépendants, que ce soit à titre d'activité principale ou complémentaire.

Les nombreuses qualités de cette source s'accompagnent cependant de limites méthodologiques importantes liées au mode d'acquisition et de traitement des données :

- tout d'abord, notons que le datawarehouse ne peut traiter des demandes relatives à une seule institution de la sécurité sociale, sauf si celle-ci ne dispose pas des ressources pour mener à bien ces traitements spécifiques. Il est donc nécessaire de formuler des demandes comprenant *a minima* le croisement de deux sources de données ;
- le support sur CD-Rom publié annuellement souffre également d'une lacune importante, celle du manque de détail dans les traitements utilisant la variable du code

NACE. Celui-ci est limité à 3 chiffres, ce qui, dans un secteur tel que celui de l'édition, s'avère trop général ;

- l'alternative consistant à formuler une demande de traitement spécifique nécessite, quant à elle, des coûts de préparation et de traitement importants. Ici encore, à l'instar des bases de données ONSS, le respect de la confidentialité des informations joue un rôle important dans l'accès aux données : les institutions de sécurité sociale dont les données sont nécessaires pour l'établissement de ces statistiques doivent donner leur autorisation générale avant le premier calcul ; l'avis général du Comité sectoriel de la sécurité sociale est aussi demandé au préalable. C'est en effet là une spécificité du datawarehouse : étant donné que la clé primaire concerne des individus aisément identifiables, tout traitement spécifique est conditionné à l'accord préalable de l'ensemble des institutions concernées ; ce sont celles-ci qui décident notamment du niveau d'agrégation des données qui va être autorisé. Le niveau de précision demandé doit donc être pondéré par le risque d'identification des individus. A titre indicatif, cette procédure est d'une durée habituelle de 3 à 5 mois ;
- le coût de traitement spécifique est également à prendre en considération (sur devis), ainsi que les délais liés non au processus de prise de décision mais aussi à la réalisation technique des extractions demandées ;
- enfin, il faut signaler que cette source n'est utilisable dans le cadre de travaux à caractère rétrospectif qu'à partir de 1998 pour ce qui concerne les données provenant des 6 premières institutions participantes (ONSS, ONSS-APL, ONEM, INASTI, INAMI et ONAFTS) et depuis 2003, voire plus tard, pour ce qui concerne les informations supplémentaires intégrées depuis lors (pensions, revenus d'intégration sociale, accidents du travail, maladies professionnelles, données sur l'incapacité primaire de travail).

## **SOURCE GENERALE EN EMERGENCE**

### **Objectif – Population observée – Indicateurs retenus**

La Banque-carrefour des Entreprises (BCE) constitue une quatrième source de données générale encore au stade de l'émergence. Dans le cadre du processus de simplification administrative qui vise, entre autres, à réduire les charges administratives des entreprises, cette source de données a pour objectif, à l'instar de la BCSS, de :

- centraliser en un point unique les données provenant de services administratifs tels que le Registre national des personnes morales (SPF Economie), le Registre du commerce (SPF Justice), la TVA (SPF Finances), l'ONSS (SPF Sécurité sociale). Notons que, dans ce cas, la gestion des données reste du ressort des divers organismes ainsi que des guichets d'entreprises qui y ont accès ;

- collecter l'ensemble des informations relatives à la vie des entreprises et de redistribuer ces informations aux différents organismes publics en charge de leur traitement.

La BCE recense les informations provenant de tous les entrepreneurs (personnes physiques) et entreprises (personnes morales) exerçant – de quelle que manière que soit – une activité économique. Elle a pour fonction d'attribuer à chaque acteur économique un numéro d'identification unique, ainsi qu'un numéro d'établissement identifiant la localisation de l'exercice de l'activité (*numéro d'unité d'établissement*). Le périmètre couvert concerne toutes les personnes morales de droit belge et étranger qui disposent d'un siège en Belgique, et, plus généralement, toute personne physique, morale ou toute association, qui, en Belgique, soit agit en qualité d'entreprise commerciale ou artisanale, soit est soumise à la sécurité sociale en tant qu'employeur et/ou à la taxe sur la valeur ajoutée, soit exerce une profession intellectuelle, libre ou de prestataire de services en qualité d'indépendant.

## Résultats

La clé primaire d'identification pour la BCE est le *numéro d'identification unique*, autrement appelé *numéro d'entreprise*. Celui-ci remplace le numéro de Registre de Commerce, le numéro de Registre National des Personnes Morales ainsi que le numéro de TVA.

Les données reprises dans la BCE relatives aux entreprises comportent des données d'identification telles que les dénominations (nom social, commercial, abréviations), l'adresse, la forme juridique, les statuts juridiques, les noms des personnes en charge de fonctions de représentation (ex. gérant, fondateur, etc.), ou qui disposent de qualifications professionnelles requises. Les activités de l'entreprise sont identifiées par la mention d'un ou de plusieurs codes NACE, en fonction notamment de ceux utilisés par les administrations. Les données financières (bilan annuel) et sociales (bilan social), numéros de comptes bancaires, qualités (autorisations, inscriptions, agréments, etc.), de même que des liens vers les publications au Moniteur complètent cette liste.

## Évaluation

A ce jour, la BCE fonctionne essentiellement en ce qui concerne le « circuit de gestion » de l'information. Divers délais ont été accordés à plusieurs formes d'entreprises (les asbl notamment, les professions libérales). En l'état actuel, il n'existe donc pas de « circuit statistique », à l'inverse de la BCSS. Aucune demande de données à des fins d'étude ne peut être adressée par des organismes de recherche. Il ne fait cependant aucun doute que ceci sera organisé dans les années à venir.

Un des principaux apports de cette source consistera à l'avenir dans la possibilité de « suivre » la vie de toute entreprise, par exemple lors de rachats, de fusions, de changements de lieux d'implantation, etc. Il devrait également être possible, du fait de l'identification précise des unités d'établissement, de mieux identifier la répartition géographique de l'activité, indépendamment de la localisation du siège social de l'entreprise.

## DEUXIEME PARTIE : SOURCES SPECIFIQUES

A côté de ces sources générales, propres à tout secteur d'activité, existent différentes sources spécifiques, propres au seul secteur du livre. Elles sont au nombre de trois :

- la Bibliothèque royale de Belgique ;
- l'Association des Éditeurs de Belgique (l'ADEB) ;
- le LENTIC et le Service de la promotion des lettres du Ministère de la Communauté française.

Parallèlement, d'autres bases de données existent. Constituées à d'autres fins que des fins d'information statistique, elles ne sont pas directement utilisables pour quiconque souhaiterait avoir une vision précise du secteur du livre mais elles pourraient éventuellement l'être, à échéance plus ou moins rapprochée, ce qui justifie qu'on les évoque, fut-ce brièvement, ici :

- Copiebel ;
- la Banque du livre ;
- le Fonds d'aide à l'édition du Ministère de la Communauté française.

### LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

#### Objectif – Population observée – Indicateurs retenus

La première source à mentionner à la fois parce qu'elle est la plus ancienne et parce qu'elle est sans doute la plus spécifique au secteur du livre est la base d'informations de la Bibliothèque royale sur la production éditoriale belge.

Les éditeurs sont en effet contraints, depuis 1996, à chaque parution d'ouvrage – nouveauté ou nouvelle édition – non seulement de signifier cette parution mais également de déposer à la Bibliothèque royale, au titre du dépôt légal, un exemplaire du livre ainsi publié. Ceci permet à la Bibliothèque royale de disposer d'une liste en principe exhaustive, ventilée en 33 disciplines, des ouvrages édités en Belgique et des ouvrages d'auteurs belges, quel qu'en soit l'éditeur.

Cette situation n'est évidemment pas connue uniquement en Belgique : toutes les bibliothèques nationales ont, entre autres, pour mission d'inventorier la production éditoriale de leur pays, et d'en garder la trace, à titre d'archive. De nombreux échanges d'informations et d'expériences ont d'ailleurs eu lieu à ce sujet, notamment dans le cadre de l'UNESCO, même si cet organisme a arrêté depuis une dizaine d'années de publier des statistiques sur le nombre, pays par pays, d'ouvrages ainsi déposés.

## Résultats

Le service du dépôt légal de la Bibliothèque royale n'a pas directement de mission statistique. Les données reprises dans sa base ne sont donc guère traitées par lui à cette fin. Il n'empêche : dans le rapport d'activité annuel de ce service, figure habituellement le nombre de documents déposés au titre du dépôt légal durant l'exercice précédent.

Parallèlement, la base de données portant sur les titres déposés est d'accès public sur le site [www.kbr.be](http://www.kbr.be). La Bibliothèque royale a également édité un CD-Rom qui reprend l'ensemble des titres publiés depuis 2004, ce CD-Rom permettant des possibilités de tri plus importantes que sur Internet.

## Évaluation

Le principal avantage de cette source repose sur le caractère contraignant, pour les éditeurs, de la déclaration de publication et du dépôt légal. On peut donc penser que l'essentiel de la production éditoriale belge est ainsi inventorié.

Par contre, différents éléments empêchent de disposer, via cet intermédiaire, d'une base de données parfaitement utilisable à des fins statistiques :

- en premier lieu, la notion de publication est ici très large et ne recoupe en aucune façon la conception que l'on a habituellement d'un ouvrage.

Doit ainsi apparaître dans la base de données tout document de plus de 5 pages mis à disposition du public, qu'il fasse ou non l'objet d'une exploitation commerciale. S'il est possible de faire la distinction entre monographies et périodiques, il est par contre impossible de distinguer ouvrages (notamment les ouvrages diffusés en librairies), rapports (la « littérature grise ») et brochures informatives ou promotionnelles distribuées à titre gratuit.

C'est ainsi que chaque année sont déposées environ 17.000 « monographies », ce qui ne recoupe en rien les chiffres des associations d'éditeurs francophones (ADEB – cf. infra) et flamands. D'après la Bibliothèque royale, le nombre d'« éditeurs » – c'est-à-dire d'organisations ayant déposé des « monographies » – serait supérieur à 10.000, ce qui semble, de toute évidence, excessif, sauf à prendre en compte, comme le fait la Bibliothèque royale, les villes et communes, les associations, les établissements d'enseignement, etc. dès lors qu'ils sont impliqués dans un travail de publication ;

- il apparaît, par ailleurs, que certains « éditeurs » déposent fréquemment leurs ouvrages « par blocs » et non immédiatement après chaque parution, ce qui, *de facto*, empêche d'avoir une appréciation précise de l'évolution du nombre de dépôts, d'année en année ;
- enfin, même si la langue de publication est reprise dans la base de données, cette information ne fait pas systématiquement l'objet d'un traitement par le service du dépôt légal, celui-ci estimant simplement que la répartition entre dépôt de publications néerlandophones et francophones se situe habituellement dans un rapport 60/40.

## **L'ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE BELGIQUE (ADEB)**

### **Objectif – Population observée – Indicateurs retenus**

La deuxième source de données spécifique au secteur du livre est très clairement l'Association des Éditeurs de Belgique (ADEB). Comme toutes ses consœurs européennes, celle-ci interroge, en effet, régulièrement ses membres sur leur activité.

En Belgique francophone, cette enquête, à périodicité annuelle, se fonde sur l'envoi par l'ADEB (depuis peu en coordination – cf. infra – avec Copiebel) d'un questionnaire à ses membres, des rappels téléphoniques pouvant être organisés en cas de non-réponse, de réponse incomplète ou d'incohérence dans la réponse.

L'ADEB peut aussi être amenée, notamment en cas de non-réponse, à procéder à des extrapolations sur base des informations recueillies lors des exercices antérieurs, de façon à permettre des comparaisons diachroniques « à périmètre constant ».

Le questionnaire porte principalement sur les questions suivantes :

- chiffre d'affaires au prix de cession (HTVA) ;
- ventilation du chiffre d'affaires par langue de publication ;
- ventilation entre « édition propre », diffusion (non exploité dans les résultats) et cession de droits ;
- ventilation des « éditions propres » entre marché intérieur et exportation ;
- répartition par catégorie éditoriale (la nomenclature retenue, d'une quinzaine de catégories, correspondant à celle de Copiebel) ;
- nombre de titres publiés par catégorie ;
- ventilation entre nouveautés, nouvelles éditions et réimpressions.

Depuis 1995, ont également été intégrées des questions spécifiques sur l'édition multimédia :

- chiffre d'affaires (HTVA) ;
- ventilation du chiffre d'affaires par langue ;
- ventilation entre marché intérieur et exportation ;
- nombre de titres produits, ventilé selon les mêmes critères (langue et marché).

### **Résultats**

Les résultats – tableaux et commentaires – portant sur les données statistiques de l'exercice précédent sont publiés, en principe, à l'automne de chaque année, le but étant notamment de pouvoir les présenter à la presse à la Journée des éditeurs, organisée habituellement en octobre.

Ces résultats portent donc sur la production (en termes de nombre de titres et de chiffre d'affaires) des maisons membres de l'Association. Ils peuvent être ventilés par catégories éditoriales ou par marchés de destination. Par contre, ils ne donnent aucune indication sur le « marché final » (évalué au niveau du consommateur final) :

- la production d'ouvrages est, en effet, estimée au sortir de la maison d'édition. Le chiffre d'affaires pris en compte est celui réalisé au prix de cession (au distributeur), ce qui ne correspond évidemment aucunement au prix de vente public ;
- par ailleurs, les importations d'ouvrages étrangers ne sont nullement comptabilisées.

Les données publiées ne comportent donc aucune dimension de marché. En un mot, ce sont des données production et non des données consommation, alors que, pour certaines catégories éditoriales, de 65 à 85 % des ventes portent non sur des ouvrages édités en Belgique mais sur des ouvrages importés.

## **Évaluation**

Cet outil est le seul à donner une vision, fut-elle approximative, de l'activité des maisons d'édition belges (francophones). A ce titre, il constitue sans nul doute un vecteur d'image essentiel pour la profession et un facteur de cohésion entre les membres de l'Association. C'est ce qui explique et justifie l'octroi, par le Ministère de la Communauté française, d'une aide financière pour la réalisation de cette enquête.

Cet instrument peut donc être utilisé par toute personne souhaitant disposer de données de contexte sur le secteur du livre. A ce titre, il peut, par exemple, être particulièrement utile lors de tout débat public relatif à l'avenir de la profession.

Par contre, plusieurs éléments contribuent à en limiter la portée :

- la première imperfection de cette enquête est de ne pas être entièrement exhaustive. Seules sont, en effet, interrogées les maisons d'édition membres de l'Association. Or plusieurs maisons d'édition – notamment la plupart de celles regroupées dans l'association Edilib – ne font pas ou plus partie de l'ADEB. Ce problème ne serait pas majeur – l'ADEB représentant vraisemblablement, en termes de chiffre d'affaires, plus de neuf dixièmes de l'activité éditoriale en Belgique francophone – si les maisons non membres ne présentaient un caractère commun. Dans l'ensemble, il s'agit, en effet, de maisons de littérature générale, de taille petite ou moyenne, si bien que les statistiques produites par l'Association présentent sans doute un léger biais, sous-estimant le poids de la littérature générale, d'une part, et celui des maisons de taille petite ou moyenne de l'autre, ce qui est d'autant plus regrettable que ce secteur et ce type de maisons sont précisément au cœur des préoccupations des pouvoirs publics compétents en matière culturelle.

Même parmi les membres de l'ADEB, le taux de réponse à l'enquête est, par ailleurs, sans doute perfectible, ce qui incite les responsables de l'Association à avoir recours à des exercices d'extrapolation, dont l'incidence exacte n'est pas facilement décelable ;

- on peut regretter, par ailleurs, le caractère assez sommaire des nomenclatures employées, particulièrement en ce qui concerne les catégories éditoriales. Alors qu'en France, les données relatives, par exemple, aux livres pratiques sont détaillées dans l'enquête S.N.E. en une douzaine de sous-rubriques (guides de tourisme, autres ouvrages de tourisme, méthodes de langue, vie professionnelle, santé, bien-être et vie de famille, activités artistiques et décoration, etc.), en Belgique, celles-ci sont présentées uniquement de façon globale, ce qui contribue évidemment à limiter le caractère opérationnel de cette enquête.

À la décharge de l'Association, il faut mentionner que, dans le cadre d'un pays ou d'une région de petites dimensions, comme la Belgique francophone, il est quasiment impossible d'opter pour des nomenclatures détaillées sans altérer la confidentialité des données publiées (chaque utilisateur pouvant, en effet, faire correspondre assez facilement une sous-rubrique à une ou deux maisons d'édition de la région ou du pays concerné).

Par ailleurs, on se rappellera qu'au début des années 90, l'ADEB, pour répondre notamment au souhait de la Fédération Européenne des Editeurs de disposer de données harmonisées, avait tenté de soumettre à ses membres un questionnaire plus détaillé, portant notamment sur les points suivants : montant des importations, chiffre d'affaires sur le marché intérieur par langue de publication et par catégorie éditoriale, chiffre d'affaires réalisé sur les livres de poche, montant et destination des exportations, répartition des importations par catégorie éditoriale, estimation du chiffre d'affaires au prix public hors taxes, répartition du chiffre d'affaires selon le canal de distribution (ventes directes/circuits longs), etc. Devant les réticences de ses membres et leur très faible participation, cette année-là, à l'enquête, l'Association a dû faire marche arrière et revenir dès l'année suivante à un questionnaire simplifié, qui, à peu de choses près, correspond à celui qui est encore utilisé aujourd'hui ;

- enfin, il faut rappeler que cette enquête repose sur un questionnaire auto-administré. Aux risques traditionnellement liés à cette méthode (erreurs, etc.), s'ajoute ici le fait que la réponse fournie n'est pas absolument neutre pour la maison d'édition (puisque le montant de sa cotisation à l'Association est, en partie, lié à celui-ci), ce qui peut induire un certain biais dans l'enquête.

## **LE LENTIC ET LE SERVICE DE LA PROMOTION DES LETTRES**

### **Objectif – Population observée – Indicateurs retenus**

En l'absence de statistiques portant sur le marché du livre (sur les achats des consommateurs), la Communauté française (Service de la Promotion des Lettres) a pris l'initiative, en 1996, après avis du Conseil du Livre, de mettre en place un autre outil de suivi de ce secteur. C'est ainsi que, depuis lors, le Laboratoire d'Études sur les Nouvelles Technologies de

l'Information, la Communication et les Industries Culturelles (LENTIC) de l'Université de Liège tente d'estimer les achats de livres de langue française en Belgique.

Aussi le LENTIC envoie-t-il annuellement un questionnaire auto-administré auprès :

- des clubs de livres et sociétés de vente par correspondance opérant en Communauté française de Belgique ;
- des principales maisons d'édition belges auto-diffusées ou disposant de leur propre structure de diffusion/distribution ;
- des principales sociétés de diffusion/distribution agissant pour le compte de tiers ;
- et des éditeurs français les plus importants ne recourant pas aux services des structures belges de diffusion/distribution.

Ces sociétés sont interrogées sur le montant de leur chiffre d'affaires (net de retours) réalisé en Belgique sur des ouvrages de langue française ainsi que sur la ventilation de ce chiffre d'affaires selon la discipline éditoriale, le canal de commercialisation utilisé et la « nationalité » des ouvrages (ouvrages d'éditeurs belges/ouvrages d'éditeurs étrangers).

### **Résultats**

Les résultats ainsi obtenus font l'objet d'un document de synthèse publié par le Service de la Promotion des lettres du Ministère, dans le courant de l'année suivant la période observée.

Ce document tente donc de chiffrer le marché du livre de langue française en Belgique quelle que soit la localisation des points de vente concernés (Wallonie, Bruxelles ou Flandre). Il s'agit de ce que les auteurs de cette enquête appellent le « marché final » au prix public recommandé (hors taxes).

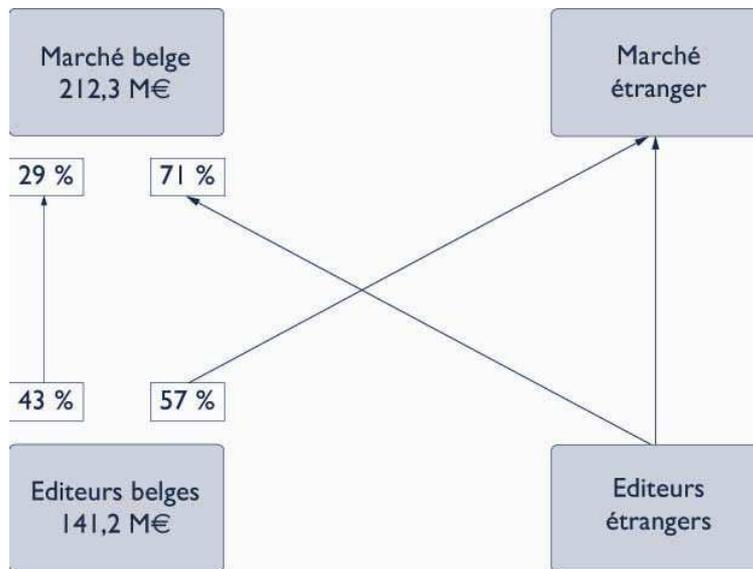
Ce marché, vraisemblablement supérieur de quelques points au marché réel, est ventilé selon les trois critères évoqués plus haut – « nationalité » des ouvrages, catégorie éditoriale et canal de commercialisation – sans croisement, pour des raisons de confidentialité des données individuelles, entre ces critères.

### **Évaluation**

L'avantage principal de cette enquête est d'être très complémentaire de celle de l'ADEB, l'une (l'enquête ADEB) étant fondée sur une approche « production », l'autre (l'enquête LENTIC / Service de la Promotion des lettres) sur une approche « marché ».

Habituellement, le LENTIC tente d'ailleurs de rapprocher les résultats de ces deux études de façon à fournir une vue d'ensemble du secteur du livre de langue française en Belgique.

*Le secteur du livre de langue française en Belgique (ex. : 2001)*



(Sources : LENTIC et ADEB)

Ceci étant, les limites de l'enquête LENTIC / Service de la Promotion des lettres sont très proches de celles de l'enquête ADEB :

- si, contrairement à l'enquête ADEB, l'enquête LENTIC ne se limite pas aux seuls membres de cette association professionnelle, il n'en demeure pas moins que le taux de réponse, ici non plus, n'est pas optimal.

D'après le LENTIC, les maisons acceptant de répondre à l'enquête réalisent de façon agrégée un chiffre d'affaires compris entre 80 et 85 % de celui de l'ensemble du secteur. Les ventes provenant des autres maisons d'édition ou des autres structures de diffusion/distribution font donc l'objet d'un travail d'estimation, par nature imprécis, provenant soit d'entretiens auprès de responsables de points de vente (en fait de chaînes de points de vente), soit d'extrapolations réalisées en fonction des résultats des années antérieures.

- par ailleurs, la ventilation du marché par catégories éditoriales se fait en employant la même nomenclature – ceci étant d'ailleurs voulu pour permettre le rapprochement des résultats – que celle utilisée par l'ADEB (et donc par ailleurs, par Copiebel – cf. infra). A nouveau donc, le degré de précision est souvent trop faible pour que cette enquête puisse être considérée comme un instrument à finalités directement opérationnelles pour les différents acteurs du secteur, et ceci d'autant plus qu'il est probable que, d'une année sur l'autre, le « périmètre » de chaque discipline ou de chaque canal de commercialisation connaisse quelques modifications. Ainsi a-t-on observé, par exemple, à l'occasion du passage d'un éditeur d'un distributeur à un autre, que le

catalogue d'une même maison pouvait être repris sous telle rubrique par le premier distributeur, et sous telle autre par le deuxième.

Dans ce contexte, l'objectif de cette enquête semble donc davantage de fournir aux différents acteurs intéressés (éditeurs, libraires, pouvoirs publics, journalistes, etc.) une image globale du secteur et de ses évolutions, que de faciliter la prise de décision des professionnels dans chacun des sous-ensembles constituant le marché du livre.

## **LES SOURCES EN ÉMERGENCE**

### **Copiebel**

Copiebel, qui gère la répartition et la redistribution entre les éditeurs de livres de langue française, de la part de la redevance pour copie privée leur revenant, adresse désormais chaque année aux maisons inscrites un questionnaire auto-administré, chacune de celles-ci étant incitée à y indiquer le chiffre d'affaires (estimé au prix de cession) qu'elle a réalisé l'année précédente et à le ventiler par catégories éditoriales (selon une nomenclature comprenant 15 catégories).

Ce questionnaire, complété aujourd'hui par une cinquantaine de maisons, fait l'objet d'un envoi unique (automatisé) avec le questionnaire ADEB (qui est, lui, optionnel), cette association ayant, en outre, été chargée de la gestion de l'enquête Copiebel.

La présence d'un incitant financier – répondre au volet « Copiebel » est une condition obligatoire à la perception de la part de la redevance revenant à l'éditeur – contribue évidemment à maximiser le taux de réponse et sans doute la qualité des informations communiquées.

Copiebel dispose en tout cas ainsi d'informations de première main qui, aujourd'hui, ne sont pas utilisées à des fins statistiques. Rien pourtant – sous réserve évidemment de l'accord des responsables concernés et/ou de l'Assemblée des coopérateurs – ne semble s'opposer à une telle utilisation, pour autant évidemment que la confidentialité des informations individuelles soit préservée. De même, il pourrait être envisageable, si nécessaire, de joindre aux volets Copiebel et ADEB un troisième volet portant sur les points non couverts par ces deux enquêtes, qui apparaîtraient dignes d'intérêt pour l'Observatoire des Politiques Culturelles.

Dans une telle hypothèse, il conviendrait néanmoins de tenir compte des deux éléments suivants :

- en premier lieu, l'enquête Copiebel, ainsi que toute enquête qui y serait jointe, aboutit sans doute à sur-représenter les catégories éditoriales dotées d'un coefficient de rémunération élevé (c'est-à-dire les catégories qui, comme le scolaire, apparaissent

fortement préjudiciées par la copie privée). Des éditeurs d'ouvrages à coefficient faible peuvent en effet être tentés soit de faire glisser ceux-ci dans des catégories plus avantageuses, soit de ne pas répondre au questionnaire ;

- même si le taux de couverture de l'enquête Copiebel et le taux de réponse à celle-ci sont très élevés, ils ne sont pourtant pas optimaux. Les très petites maisons qui, en raison de la modestie de leur activité, ont peu d'intérêt financier à être intégrées dans le calcul de la répartition de la redevance, sont sans doute sous-représentées. En outre, quelques maisons d'édition actives en Communauté française mais liées à un groupe localisé en Flandre ont choisi de ne pas faire partie de Copiebel, mais plutôt de son équivalent flamand, la RUIT. Enfin, une grande maison d'édition de bandes dessinées de la Communauté française n'est inscrite à Copiebel que pour ses seules activités en Belgique, ses activités à l'exportation étant gérées en France par le Centre français du droit de copie (CFC).

## **La Banque du livre**

On sait, d'autre part, que le Ministère de la Communauté française (ainsi d'ailleurs que la Région wallonne) a soutenu activement, ces dernières années, la création d'un outil interprofessionnel, la Banque du livre, destiné à permettre l'automatisation de la passation et du traitement des commandes d'ouvrages, entre les libraires et les distributeurs concernés.

En 2005, cet outil a permis la passation et le traitement de commandes portant sur environ 5 millions d'ouvrages, soit environ un quart du marché du livre en Communauté française.

Il est donc légitime de se demander si la base d'informations considérable ainsi constituée ne pourrait servir à affiner la vue que l'on peut avoir sur le marché du livre de langue française en Belgique, et sur ses évolutions.

A l'analyse, cette hypothèse apparaît loin d'être irréaliste ; mais ici aussi différents éléments doivent être pris en considération :

- en l'état actuel, la Banque du livre apparaît comme étant encore en phase de recrutement à la fois de maisons d'édition (et/ou de structures de distribution) partenaires, et de librairies utilisatrices. En d'autres termes, l'évolution, par ailleurs rapide, du nombre de commandes passées ou traitées par ses soins reflète aujourd'hui moins l'évolution du marché que l'évolution de la place sur celui-ci de la Banque du livre. L'idéal serait donc d'attendre encore quelques années, de façon à ce que la Banque du livre soit alors en régime de croisière ;
- pour des raisons techniques, il semble qu'il serait difficile de sortir, en tout cas de sortir automatiquement, de la base de la Banque du livre des données en termes de chiffre d'affaires. Par contre, le nombre de commandes – ou, plus exactement, le nombre de « lignes » de commandes – pourrait, lui, être assez aisément connu, sans doute d'ailleurs en temps réel ou quasiment ;
- il faut, par ailleurs, savoir que la base de données de la Banque du livre ne classe pas les ouvrages par catégories éditoriales. Pour cela, il faudrait croiser cette base (la

« matcher ») avec une autre base, de type Electre, dans laquelle chaque ouvrage est affecté d'un code disciplinaire (CDU ou Dewey). Le coût de ce croisement entre ces deux bases nécessiterait en tout cas d'être estimé;

- enfin, et peut-être surtout, la Banque du livre n'a pas pour vocation de passer et/ou de traiter l'ensemble des commandes d'ouvrages de Belgique francophone. Même si – ce qui n'est pas assuré – elle réussissait demain à traiter non seulement le réassort mais une part importante de l'office, on aperçoit mal comment sa part de marché pourrait dépasser les 50 % puisque les ventes directes, les ventes en clubs et les ventes promotionnelles devraient continuer pendant longtemps encore à lui échapper.

Il n'est donc pas exclu que la Banque du livre puisse un jour contribuer à une meilleure connaissance statistique du marché du livre de langue française en Belgique ; mais ceci semble davantage une perspective de moyen terme que de court terme. De surcroît, il s'agirait là d'un outil mieux adapté pour cerner les évolutions en volumes des ventes dans les circuits longs de commercialisation du livre, que l'état, en un moment donné, en termes de chiffre d'affaires, de l'ensemble du marché. Il n'empêche qu'il pourrait y avoir là un instrument fiable à même de jouer un rôle comparable à celui qui avait été imaginé, au début des années 90, pour le Baromètre trimestriel du marché du livre.

### **Le Fonds d'aide à l'édition**

Une dernière source très éventuellement mobilisable pourrait enfin être le Fonds d'aide à l'édition.

On se rappellera en effet que les maisons souhaitant introduire un dossier au Fonds d'aide à l'édition sont invitées à joindre à celui-ci un bilan et un compte de résultat, et à fournir quelques informations sur leur activité éditoriale, toutes données qui sont archivées au sein du service concerné au Ministère de la Communauté française.

- le nombre de maisons concernées est cependant faible – de l'ordre d'une douzaine à une quinzaine par an – si bien qu'il serait évidemment illusoire de vouloir disposer par là d'informations exhaustives sur l'ensemble du secteur du livre en Communauté française ;
- pour les maisons les plus importantes, ces informations ne diffèrent pas de celles que ces entreprises sont tenues de déposer annuellement au titre de la réglementation sur les entreprises commerciales (cf. supra). Pour celles-ci, la valeur ajoutée de la base d'informations du Fonds d'aide à l'édition apparaît donc faible ;
- d'un point de vue statistique, le seul intérêt de celle-ci est donc de rassembler des données sur des organisations (notamment des petites associations) non soumises jusqu'à présent aux obligations comptables. Malheureusement, les données communiquées sont souvent, dans ce cas de figure, très synthétiques et, en tout cas, présentées de façon non normalisée.

Les informations rassemblées par le Fonds sont donc à considérer comme étant d'un faible intérêt d'un point de vue statistique. Tout au plus pourraient-elles être utilisées à titre de complément ou à des fins de vérification dans le cadre d'un processus de recueil de données s'appuyant essentiellement sur d'autres sources.

## **TROISIEME PARTIE : PRINCIPAUX RESULTATS ET COMPARABILITE**

Ces différentes sources, malgré les limites méthodologiques propres à chaque cas, nous permettent de dresser un premier panorama de l'activité économique du secteur, au travers de quelques chiffres clés. Dans un premier temps, nous allons passer en revue les résultats des quatre sources les plus directement exploitables : BNB, ONSS, ADEB et LENTIC/Service de la Promotion des Lettres. Dans un second temps, nous mettrons en évidence les problèmes de comparabilité entre ces sources.

### **PRINCIPAUX RÉSULTATS**

#### **Banque Nationale de Belgique**

Notre recherche dans cette base de données, en ce qui concerne les entreprises du secteur de l'édition (NACE 2211) dont les sièges sociaux sont situés en Wallonie ou à Bruxelles, permet de recenser 157 entreprises commerciales (cf. liste en annexe 1, données au 31/12/2003), dont 99 à Bruxelles (certaines pouvant évidemment être des entreprises partiellement ou entièrement flamandes), 18 dans le Brabant Wallon, 17 dans la province de Liège, 14 dans le Hainaut, 7 dans la province de Namur et 2 dans la province du Luxembourg. Celles-ci représentent un total bilantaire cumulé de 340 millions d'euros. 62 entreprises présentent un résultat négatif. L'effectif annuel pour cet échantillon est de 660 ETP. 87% des emplois sont concentrés dans 20 entreprises, 70% dans 10. Notons que 91 entreprises déclarent 0 ETP et 18 entre 0,1 et 0,9 ETP.

Une première analyse des données fait en outre ressortir quelques traits saillants des formes d'emploi dans ce secteur NACE : l'emploi est majoritairement féminin (55%), presté à temps plein (86%) et sous contrat d'employé à durée indéterminée (97%).

#### **ONSS**

La liste des employeurs référencés sous le code NACE 2211 à l'ONSS comporte 129 employeurs (cf. annexe 2, données 1<sup>er</sup> trimestre 2004), dont 80 à Bruxelles, 14 en Brabant wallon, 14 à Liège, 6 pour Mons et le Hainaut, 5 pour la province de Namur, 2 à Charleroi et 2 pour la province du Luxembourg, les autres étant ayant leur siège social en Flandre ou à l'étranger. Les formes juridiques se répartissent comme suit :

ASBL	13
SC	5
SCRL	3
SPRL	45
SA	46
Indéterminé	17
<b>Ensemble</b>	<b>129</b>

L'ONSS ne donne pas d'information précise par entreprise en ce qui concerne l'emploi, si ce n'est le fait de classer celles-ci par catégories (nombre de contrats de travail). Comme dans les données issues de la BNB, on constate une assez grande concentration de l'emploi au sein de quelques entreprises :

Catégories	Fréquence	Exemples :
8 (500-999)	1	BELGACOM DIRECTORY SERVICES NV
6 (100-199)	1	DILIBEL SA
5 (50-99)	1	ARTIS HISTORIA NV
4 (20-49)	10	LICAP CV ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT SA, DE BOECK & LARCIER SA GROUPE DE BOECK SA EDITIONS CASTERMAN SA DARGAUD LOMBARD SA SA EDITIONS GLENAT BENELUX KOMPAS BELGIUM SA EDITIONS HEMMA SA
3 (10-19)	7	
2 (5-9)	12	
1 (<5)	96	

## ADEB

Les statistiques publiées par l'ADEB permettent d'apprécier l'évolution du chiffre d'affaires des membres interrogés sur la période 1999-2004, ainsi que la répartition de celui-ci par catégories d'ouvrages (en langue française). Un troisième tableau reprend quant à lui la répartition de la production, en nombre de titres de livres de langue française par catégories éditoriales.

<b>Évolution du chiffre d'affaires des membres de l'ADEB</b>						
<b>(en milliers d'euros courants)</b>						
<b>Livres en langue française uniquement</b>						
<b>Éditions propres</b>						
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Belgique	48 900	60 200	60 200	58 700	55 700	61 900
Export	70 200	71 100	81 000	78 300	79 100	92 600
Total	119 200	131 300	141 200	137 000	134 800	154 500
<b>Cessions de droits</b>						
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Belgique	<i>500</i>	<i>1 000</i>	1 000	1 200	1 100	700
Export	<i>5 000</i>	<i>1 600</i>	0	1 200	400	1 600
Total	<i>5 500</i>	<i>2 600</i>	1 000	2 400	1 500	2 300
<b>Total</b>						
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Belgique	<i>49 500</i>	<i>61 200</i>	61 200	59 900	56 800	62 600
Export	<i>75 200</i>	<i>72 700</i>	81 000	79 500	79 500	94 200
Total	<i>124 700</i>	<i>133 900</i>	142 200	139 400	136 300	156 800

*Les chiffres en italiques sont des estimations.*

<b>Répartition du chiffre d'affaires des membres de l'ADEB</b>						
<b>par catégories d'ouvrages (en milliers d'euros)</b>						
<b>Livres en langue française uniquement</b>						
	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Scolaires	nd	nd	9 129	9 391	10 155	13 694
Scientifiques & techniques	nd	nd	3 547	4 949	4 316	5 416
Sciences humaines	nd	nd	34 343	34 978	31 032	36 012
Littérature générale	nd	nd	1 220	767	878	982
Syllabi/notes de cours	nd	nd	nd	nd	70	255
Encycl., diction.	nd	nd	5	4	10	12
Beaux-Arts	nd	nd	1 870	1 832	786	572
Livres jeunes	nd	nd	11 030	5 720	6 561	6 584
BD	nd	nd	70 934	72 023	72 139	82 915
Livres pratiques et parascolaire	nd	nd	3 985	3 503	3 099	2 672
Codes, ann. et répertoires	nd	nd	4 661	3 818	5 387	4 975
Agendas, cartes...	nd	nd	382	225	338	418
Bibles, missels	nd	nd	78	110	5	0
Autres ouvrages	nd	nd	0	0	0	nd
<b>Totaux</b>	<b>119 200</b>	<b>131 300</b>	<b>141 184</b>	<b>137 221</b>	<b>134 775</b>	<b>154 500</b>

Répartition de la production, en nombre de titres, de livres de langue française par catégories éditoriales (Nouveautés et nouvelles éditions uniquement)						
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Scolaires	140	141	190	190	229	218
Scientifiques et techniques	285	214	157	241	416	201
Sciences humaines	636	788	800	776	846	859
Littérature générale	124	111	83	81	90	101
Syllabi/notes de cours	nd	nd	nd	nd	190	346
Encyclopédies et dictionnaires	1	0	0	0	1	6
Beaux-Arts	35	36	30	32	19	14
Livres jeunes	156	165	190	178	254	204
BD	280	607	310	354	385	433
Livres pratiques et parascolaire	223	67	73	94	64	81
Codes, ann. et répertoires	27	36	25	45	31	45
Agendas, cartes...	9	16	18	7	6	8
Bibles, missels	0	1	1	0	0	0
Autres ouvrages	0	0	0	0	0	nd
<b>Totaux</b>	<b>1 916</b>	<b>2 182</b>	<b>1 877</b>	<b>1 998</b>	<b>2 531</b>	<b>2 516</b>

## LENTIC – Service de la promotion des lettres

Les résultats issus des enquêtes menées par l'enquête LENTIC – Service de la Promotion des lettres donnent une appréciation du marché final du livre. Les tableaux suivants présentent une appréciation longitudinale (1996-2003) de l'évolution en (milliers d') euros courants du marché du livre de langue française, la ventilation des ouvrages par « nationalité », ainsi que par canaux de vente.

Évolution en euros courants du marché du livre de langue française en Belgique (1996 - 2003 - En milliers d'euros)								
VENTILATION PAR DICIPLINES								
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Livres scolaires et parascolaires	18 388	17 674	19 774	19 865	19 204	18 574	19 474	20 020
Livres scientifiques, techniques et médicaux	6 765	6 785	6 625	7 077	6 766	6 439	6 996	6 546
Livres de sciences humaines	20 599	21 521	21 646	22 791	23 103	22 712	23 219	23 216
Littérature générale	37 032	37 207	35 391	33 398	38 435	38 664	40 411	44 710
Beaux-livres, livres d'art, atlas grand public	15 995	13 032	13 932	13 452	13 877	14 727	15 856	14 989
Livres pour la jeunesse	11 949	11 647	12 308	12 758	13 905	14 516	16 354	17 855
B.D.	29 423	28 128	27 844	28 332	28 314	31 862	30 708	33 569
Livres pratiques	19 770	19 340	19 669	20 795	19 611	20 738	22 057	22 286
Dictionnaires et encyclopédies	12 100	10 193	10 700	11 403	11 161	11 720	12 021	11 277
Livres de poche	22 100	21 065	23 105	22 033	23 015	24 616	25 724	27 895
Divers et produits mixtes	6 935	7 118	7 492	8 615	10 374	9 388	8 829	9 753
<b>TOTAL</b>	<b>201 057</b>	<b>193 710</b>	<b>198 487</b>	<b>200 519</b>	<b>207 766</b>	<b>213 957</b>	<b>221 649</b>	<b>232 117</b>

VENTILATION PAR "NATIONALITE" DES OUVRAGES								
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Livres d'éditeurs belges	63 392	64 259	63 246	63 761	65 054	63 904	64 569	65 597
Livres d'éditeurs étrangers	137 665	129 450	135 241	136 758	142 711	150 053	157 080	166 520
<b>TOTAL</b>	<b>201 057</b>	<b>193 710</b>	<b>198 487</b>	<b>200 519</b>	<b>207 766</b>	<b>213 957</b>	<b>221 649</b>	<b>232 117</b>

VENTILATION PAR CANAUX DE VENTE								
Grandes surfaces non spécialisées	39 829	37 966	40 058	42 768	45 496	48 380	50 154	53 551
Librairies "de premier niveau"	77 975	76 936	80 438	82 930	87 079	89 044	93 589	98 241
<i>Librairies générales ou spécialisées</i>	39 029	39 193	40 845	42 407	45 300	44 471	47 072	50 003
<i>Librairies succursalistes</i>	38 947	37 743	39 593	40 523	41 779	44 572	46 517	48 238
Librairies "de deuxième niveau"	19 389	19 954	18 728	19 639	18 845	19 250	19 991	21 673
Points de vente divers	4 916	4 144	5 489	4 667	5 005	5 508	5 747	5 542
Clubs de livres	20 464	19 794	19 233	15 704	17 340	17 553	17 452	17 670
Ventes directes	38 484	34 916	34 540	34 812	34 000	34 222	34 715	35 439
<b>TOTAL</b>	<b>201 057</b>	<b>193 710</b>	<b>198 487</b>	<b>200 519</b>	<b>207 766</b>	<b>213 957</b>	<b>221 649</b>	<b>232 117</b>

## COMPARABILITE DES RESULTATS

Les sources que nous avons identifiées connaissent toutes, comme mentionné ci-dessus, des faiblesses ou des limites internes plus ou moins importantes. En outre, elles reposent sur des méthodologies fortement dissemblables, si bien que leur rapprochement ne peut être effectué sans précaution. Des problèmes de comparabilité de périmètre apparaissent notamment de façon flagrante.

Si l'on veut, par exemple, comparer les bases BNB et ONSS relatives au code NACE 2211, on constate, comme le montre le tableau ci-dessous, des divergences importantes dans la liste des principales entreprises identifiées.

Source ONSS	Catégorie (effectif)	Source BNB	ETP
BELGACOM DIRECTORY SERVICES NV	8 (500-999)	EDITIONS DUPUIS	122,2
EDITIONS DUPUIS SA	6 (100-199)	EDITOR BELGIUM	65,7
DILIBEL SA	5 (50-99)	DILIBEL	65,0
LICAP CV	4 (20-49)	EDITIONS CASTERMAN	46,6
ARTIS HISTORIA CV SC	4 (20-49)	DE BOECK & LARCIER	42,2
ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT SA	4 (20-49)	DARGAUD-LOMBARD	41,6
DE BOECK & LARCIER SA	4 (20-49)	LES EDITIONS RURALES - DE LANDELIJKE UITGEVERIJEN	28,1
GROUPE DE BOECK SA	4 (20-49)	EDITIONS HEMMA	27,5
EDITIONS CASTERMAN SA	4 (20-49)	EUROPEAN SERVICE NETWORK	25,1
DARGAUD LOMBARD SA	4 (20-49)	EDITIONS GLENAT BENELUX	18,2
SA EDITIONS GLENAT BENELUX	4 (20-49)	VANDER	14,7
KOMPAS BELGIUM SA	4 (20-49)	BAYARD PRESSE BENELUX	13,7
EDITIONS HEMMA SA	4 (20-49)	DE ROUCK CARTOGRAPHIE	13,2
		EDITIONS LABOR - UITGEVERIJ LABOR - CENTRALE DE DIFFUSION	11,4
		DIFFUSION PROMOTION INFORMATION	11,2
		CLAIRE-VISION EDITIONS	11,2

Comme on le constate, le périmètre du secteur varie fortement selon la source utilisée, chaque source pouvant inclure dans celui-ci des maisons que d'autres sources reprendraient davantage dans le secteur des annuaires ou services téléphoniques, de la presse, de la papeterie, etc.

En tout état de cause, on retiendra qu'en recoupant les bases de données de la BNB (code NACE 2211), de l'ONSS (code NACE 2211) et de la Banque du Livre, on ne compte que 11 entreprises communes. Comme le fait apparaître le tableau suivant, même le recoupement de ces bases, deux par deux, ne donne que des résultats faiblement satisfaisants, ce qui incite à conclure que les chiffres émanant de ces différentes sources ne portent en aucune façon sur un ensemble unique et homogène d'entreprises ou d'organisations. Tout travail de rapprochement de leurs résultats apparaît donc hautement problématique.

	<b>BNB</b>	<b>ONSS</b>	<b>BDL</b>
<b>BNB (code NACE 2211)</b>	<i>157</i>	38	16
<b>ONSS (code NACE 2211)</b>	38	<i>129</i>	16
<b>BDL</b>	16	16	<i>117</i>

## QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### MODALITES D'UNE EVENTUELLE ENQUETE AD HOC

#### Questionnaire et méthode

Les différentes sources existantes sont de toute évidence perfectibles. Bien qu'entraînant de multiples sollicitations des acteurs économiques, éditeurs et/ou distributeurs, elles ne permettent de disposer d'aucune vue complète sur la situation du secteur du livre et sur ses évolutions, du fait notamment de l'absence d'homogénéisation de l'objet étudié et des méthodes employées. C'est sans doute en anticipant ce constat que l'OPC a émis le souhait de voir se réaliser une enquête ad hoc à même de permettre de mieux appréhender la situation du secteur de l'édition et de ses secteurs connexes.

L'Observatoire a même détaillé, en s'inspirant des travaux effectués au Québec, une liste d'indicateurs qu'il conviendrait désormais de rassembler<sup>4</sup>.

Sur cette base, nous avons non seulement construit une ossature de questionnaire, préfigurant le document qui pourrait, dans cette perspective, être adressé aux acteurs du secteur, mais aussi esquissé la façon dont ce questionnaire devrait alors être soumis aux professionnels concernés. Cette ossature de questionnaire et cette méthode de travail ont été présentés, pour examen et validation, le 19 décembre 2005, à un ensemble de professionnels, en présence de membres du Comité de pilotage.

#### *Le questionnaire*

De façon à pouvoir correspondre aux différents indicateurs listés par l'O.P.C., le projet de questionnaire destiné aux éditeurs devrait s'articuler autour de 9 points<sup>5</sup> :

- données financières (données relatives à l'ensemble des activités des entreprises présentes – au moins pour partie – dans le secteur de l'édition, toutes activités et toutes régions confondues) ;
- emploi (données relatives à l'ensemble des activités des entreprises présentes – au moins pour partie – dans le secteur de l'édition, toutes activités et toutes régions confondues) ;

---

<sup>4</sup> Cf. cahier des charges du 31 décembre 2004.

<sup>5</sup> Cf. annexe 3

- rémunération des auteurs (montants payés aux auteurs sous forme de droits et/ou de rémunération) ;
- aides publiques (montant des aides publiques – aides financières ou aides en services – obtenues par les entreprises actives – au moins pour partie – dans le secteur de l'édition) ;
- production (nombre de titres édités durant la période observée et ventilation – tirage moyen) ;
- ventes de livres (montant HT – estimé au prix de cession – des ventes aux diffuseurs /distributeurs et ventilation) ;
- destination géographique de ces ventes d'ouvrages ;
- estimation des ventes effectuées en Belgique au prix public hors taxes ;
- canaux de diffusion et de distribution des ouvrages de langue française vendus en Belgique.

Un projet de questionnaire, légèrement différent, a, par ailleurs, été prévu à destination des maisons de diffusion/distribution.

### *La méthode*

Même si certaines sections du questionnaire pourraient être pré-complétées et soumises aux acteurs concernés uniquement pour validation – ceci vaut notamment pour les données bilantaires, le compte de résultat et les données générales relatives à l'emploi – les autres points abordés portent sur des informations originales. En ce sens, la méthode qui devrait s'imposer serait celle d'un questionnaire auto-administré, adressé par voie postale et/ou électronique aux différentes sociétés concernées.

La structure du secteur est telle qu'il devrait être envoyé non à un échantillon mais à l'ensemble des acteurs économiques significatifs du secteur, c'est-à-dire un minimum de 200 entreprises ou associations, pour lesquelles l'édition et/ou la diffusion/distribution de livres est l'activité unique, l'activité essentielle ou même une activité accessoire.

En outre, étant donné la forte ouverture à l'étranger du marché du livre de langue française en Belgique, l'absence désormais de statistiques douanières et la multiplicité des circuits de commercialisation des ouvrages étrangers importés en Belgique, tous points sur lesquels la situation de la CfB est très différente du Québec, ce questionnaire devrait être adressé non seulement aux maisons belges mais également aux maisons étrangères (essentiellement françaises), dès lors que celles-ci abordent en direct – c'est-à-dire sans recourir à des diffuseurs/distributeurs locaux – le marché belge francophone.

## *Facteurs de succès*

Pour que les résultats soient représentatifs, le taux de réponse devrait être supérieur à 85 % pour les 40 entreprises ou maisons les plus importantes, et à 75 % pour l'ensemble des entreprises ou maisons interrogées.

En tout état de cause, il est évident que cette approche nécessiterait une implication forte des différents professionnels du secteur. En ce sens, il est important d'être attentif aux facteurs de succès permettant de garantir un taux de réponse suffisant.

Au-delà des garanties à donner en termes de confidentialité<sup>6</sup>, il conviendrait surtout d'assurer un équilibre entre l'effort demandé aux acteurs interrogés et l'utilité – directe ou indirecte – perçue de l'enquête :

- l'importance de l'effort demandé dépend de l'adéquation de l'enquête avec les outils à disposition des professionnels. De ce point de vue, tout donne à penser que le taux de réponse sera d'autant plus élevé que le questionnaire correspondra à la façon dont sont construits les systèmes d'information des entreprises du secteur ;
- l'utilité directe de l'enquête (c'est-à-dire son utilité pour les acteurs du secteur eux-mêmes) serait fonction, pour partie, de son degré de précision. Or, comme mentionné ci-dessus, la nécessité de préserver la confidentialité des informations individuelles (portant sur tel ou tel acteur) fait que très vraisemblablement, les résultats ne pourraient être communiqués que sous une forme fortement agrégée<sup>7</sup> ;
- en outre, l'utilité indirecte (c'est-à-dire son utilité via l'impact que l'enquête pourrait avoir sur l'action des pouvoirs publics) ou la perception de cette utilité dépendrait, elle, de la façon dont les acteurs concernés estimeraient que les pouvoirs publics seraient à même de s'approprier les résultats de cette enquête pour (ré)orienter les modalités de leur action. A cet égard, il faut prendre en compte le fait que, dans le secteur du livre, à la différence de ce qui se passe dans d'autres secteurs culturels (patrimoine, cinéma, etc.), l'action publique est estimée – à tort ou à raison – comme jouant un rôle marginal dans l'économie de l'ensemble du secteur, ce qui incite évidemment peu les acteurs du secteur à consentir un effort important pour permettre aux pouvoirs publics d'affiner la vue qu'ils ont de leur situation.

Le succès de l'enquête Copiebel provient précisément du fait que, désormais (après une première phase d'adaptation), cette enquête apparaît bien en phase avec les outils d'information à disposition des différentes maisons du secteur ou en tout cas des plus

---

<sup>6</sup> Ceci complexifie notamment l'établissement d'une nomenclature détaillée, puisque, sur un marché aussi étroit que la CfB, le nombre d'acteurs actifs sur un segment de marché précis est évidemment limité.

<sup>7</sup> L'utilité directe de l'enquête serait également fonction de sa périodicité, une partie des professionnels semblant souhaiter une démarche moins ambitieuse mais à périodicité élevée (par exemple trimestrielle ou semestrielle) qu'une démarche plus ambitieuse à périodicité moindre.

importantes d'entre elles<sup>8</sup>, et que, par ailleurs, les acteurs peuvent en attendre un retour direct en termes financiers.

D'autre part, indépendamment du degré de motivation des acteurs, comme il est évident que ce qui importe, c'est moins de disposer d'une photo du secteur en un moment donné que de disposer d'une vue « longitudinale » sur ses évolutions, il serait nécessaire de s'assurer des conditions de reproductibilité de l'enquête :

- sa reproductibilité technique, c'est-à-dire l'absence d'équivoque sur la façon dont seraient interprétés les différents points du questionnaire ;
- sa reproductibilité financière, c'est-à-dire l'assurance d'un financement « pérenne », à même de garantir la reconduction régulière de l'enquête, au minimum dans un horizon de moyen terme.

### **Limites et obstacles**

Les participants à la réunion du 19 décembre semblent s'être entendus pour estimer qu'en l'état actuel, ces facteurs de succès n'étaient pas réunis :

- une nouvelle enquête ad hoc nécessiterait une mise à contribution supplémentaire des acteurs du secteur, alors qu'ils ne répondent que du bout des lèvres, pourrait-on dire, aux sollicitations de l'ADEB et du LENTIC/Service de la promotion des lettres. En outre, il existe de nombreux points sur lesquels ces enquêtes (c'est-à-dire l'enquête ADEB ou celle du LENTIC/Service de la promotion des lettres, d'une part, et l'enquête nouvelle à mettre en place, d'autre part) se recouperaient ;
- la probabilité d'obtenir un taux de réponse suffisant est d'autant moins élevée que les questions susceptibles d'être posées apparaissent, dans de nombreux cas, mal adaptées aux systèmes d'information dont les acteurs du secteur sont dotés, et demanderaient donc un effort significatif de leur part. De surcroît, le niveau de détail de la nomenclature retenue ferait inévitablement apparaître des problèmes de confidentialité ;
- à ce stade, il n'existe aucune garantie en termes de reproductibilité financière de la démarche.

Un double risque a donc été souligné :

- on peut d'abord craindre que le lancement, sur cette base, d'une nouvelle enquête ad hoc ne permette guère d'obtenir d'informations de qualité suffisante au regard des efforts consentis à la fois par les pouvoirs publics qui l'aurait initiée et par les acteurs interrogés qui auraient malgré tout accepté d'y répondre;

---

<sup>8</sup> Certaines maisons ont d'ailleurs adapté leur système d'information en conséquence.

- par ailleurs, il n'est pas exclu que ceci contribue indirectement à fragiliser, éventuellement de façon durable, les autres outils de suivi du secteur et participe à une dégradation de la qualité des réponses fournies dans le cadre des enquêtes existantes.

## UNE DEMARCHE ALTERNATIVE

Dans ces conditions, un consensus semble s'être dégagé pour estimer qu'une démarche alternative dont les axes pourraient être les suivants serait préférable à la réalisation d'une enquête ad hoc :

- examiner comment accéder aux données Copiebel

En l'état actuel, l'enquête effectuée à des fins internes par Copiebel apparaît, malgré ses quelques défauts ou lacunes, comme la source la plus fiable et la plus exhaustive sur le chiffre d'affaires des maisons d'édition, qu'elles soient membres ou non de l'ADEB. Avant tout, il conviendrait donc d'examiner avec les responsables de Copiebel et/ou avec les opérateurs de cette enquête, comment pouvoir utiliser, à des fins statistiques, les données ainsi recueillies.

Idéalement, il serait utile de pouvoir accéder non seulement aux résultats agrégés mais également aux données individuelles, ou en tout cas à la liste des entreprises participant à cette enquête, de façon à éviter tout risque de double compte dans l'hypothèse de la réalisation, par ou pour l'OPC, d'une enquête complémentaire (cf. infra).

- ajouter un volet ad hoc au questionnaire ADEB/Copiebel

Comme on l'a vu plus haut, une des caractéristiques de l'enquête Copiebel est de se centrer sur les points directement utiles à la répartition, entre les maisons d'édition, de la redevance pour la copie privée. Autrement dit, nombre de points sur lesquels l'OPC souhaiterait obtenir des informations ne sont pas couverts par cette enquête. Rien n'interdirait cependant de compléter l'enquête Copiebel par un volet spécifique, qui, un peu comme c'est le cas pour le volet ADEB, devrait être soumis à titre optionnel aux maisons interrogées.

Parallèlement, il pourrait être opportun d'examiner avec l'ADEB et éventuellement avec Edilib, comment obtenir, via leur intermédiaire, les informations souhaitées sur la production éditoriale (nombre de nouveautés et de nouvelles éditions, répartition par langue et par catégories éditoriales, etc.) de leurs membres<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> De façon générale, il convient d'insister sur le fait que la formule proposée n'implique en rien une quelconque remise en cause de l'enquête réalisée par l'ADEB ; au contraire, la légitimité, pour une association professionnelle, de mener une enquête auprès de ses membres doit être réaffirmée ; de même, il pourrait être justifié d'inciter Edilib à recueillir, idéalement sur une base méthodologique analogue, des informations sur l'activité de ses membres.

- entreprendre une démarche spécifique vis-à-vis des maisons non-membres de Copiebel

Malgré sa très bonne représentativité, certaines maisons ne participent pas à l'enquête Copiebel ; c'est le cas principalement des maisons qui estiment que, du fait de leur petite taille ou de leur appartenance à une discipline jugée faiblement préjudiciée par la copie privée, elles ne devraient bénéficier que de redevances très limitées.

Ceci pourrait introduire un biais dans la vue que l'on pourrait avoir du secteur si l'on s'en tenait aux seuls chiffres de cet organisme. Il s'agirait donc de réaliser, complémentairement à l'enquête Copiebel, une enquête spécifique, basée sur le même questionnaire, auprès d'un échantillon de maisons ne participant pas à cette enquête.

Pour assurer un taux de réponse optimal, ce volet devrait se limiter à un nombre réduit de questions, qui apparaîtraient centrales pour l'OPC et sur lesquelles il n'existerait aucune autre possibilité de recueillir de l'information (rémunération des auteurs, ventilation géographique des exportations, etc.).

- maintenir une enquête régulière sur le marché du livre

Les trois points précédents devraient permettre de disposer d'une représentation assez précise de l'activité des maisons d'édition implantées en Communauté française et de leur chiffre d'affaires ; par contre, ils ne permettraient nullement de disposer d'informations sur le marché du livre qui, comme on le sait, dépend fortement des importations.

Un quatrième chantier consisterait donc à maintenir, sur la base la plus régulière possible, l'enquête réalisée à la demande du Service de la promotion des lettres sur les ventes de livres de langue française en Belgique.

Dans un deuxième temps, cette enquête pourrait se voir doublée d'un partenariat avec la Banque du livre, de façon à pouvoir suivre, à périodicité rapprochée (par exemple, trimestrielle) *les variations* de ce marché, notamment dans les librairies de premier niveau.

- mieux utiliser les sources générales, aujourd'hui non ou mal exploitées

Enfin, une dernière piste consisterait à mobiliser les sources générales, actuellement peu exploitées, en premier lieu les informations de la Banque Nationale de Belgique<sup>10</sup>, pour affiner la vue que l'on a non pas tellement de l'activité mais de la situation (rentabilité et situation financière) des principaux acteurs du secteur.

---

<sup>10</sup> Une démarche similaire pourrait être menée avec les données de Banque Carrefour des entreprises, dès que celle-ci sera pleinement opérationnelle.

Nous avons, en effet, vu plus haut que si les données portant sur les entreprises répertoriées sous le code NACE 2211 ne paraissent pas refléter la situation des acteurs présents effectivement dans le secteur de l'édition, il est par contre possible de reconstituer un groupe d'entreprises – un « cluster » – ad hoc correspondant davantage à la réalité de ce domaine d'activité.

C'est précisément ce que nous avons fait, avec l'aide du Comité de pilotage, en établissant une liste des entreprises qui apparaissaient les plus illustratives du secteur de l'édition belge francophone, soit donc 42 maisons devant représenter (en fonction des éléments d'information en notre possession) au moins 95% de l'activité éditoriale en Wallonie et à Bruxelles. Et nous avons interrogé la BNB sur base de ce « cluster », non seulement pour l'année 2003 mais aussi de façon rétrospective (*pour les mêmes entreprises*) depuis 1996. Le tableau ci-dessous ainsi que l'annexe 4 qui le détaille en fournissant des informations désagrégée entreprise par entreprise, permet de faire ressortir les avantages et limites de cette démarche.

(cumul en k€)	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Chiffre d'Affaires</b>	109 610	127 119	132 768	183 484	185 871	202 193	213 186	221 228
<i>n=</i>	17	17	14	19	19	22	21	18
<b>Valeur ajoutée</b>	25 520	30 552	32 844	45 831	46 865	52 985	55 434	59 854
<i>n=</i>	28	29	32	38	39	40	41	39
<b>Résultat après impôt</b>	-1 145	5 721	1 664	-3 084	-6 258	7 910	5 617	7 523
<i>n=</i>	28	29	32	38	39	40	41	39
<b>Cash flow</b>	4 150	10 865	7 861	3 753	402	16 507	14 967	14 763
<i>n=</i>	26	29	30	36	38	38	37	37
<b>Capitaux propres</b>	32 976	36 383	36 840	42 287	28 189	43 372	44 790	58 281
<i>n=</i>	27	29	32	37	39	40	41	39
<b>Fond de roulement</b>	14 057	7 056	9 910	20 156	2 450	9 701	22 173	29 711
<i>n=</i>	28	29	32	38	39	40	41	39
<b>Total de l'actif</b>	110 601	123 064	148 209	196 837	200 542	212 991	211 480	217 994
<i>n=</i>	28	29	32	38	39	40	41	39
<b>Effectif (moyenne annuelle)</b>	377	396	433	549	589	599	611	636
<i>n=</i>	26	25	26	30	31	30	30	30

« n » correspond au nombre d'entreprises (sur les 42) pour lesquelles de l'information est disponible

Ces données devraient sans doute être précisées en interrogeant, par le biais d'entretiens qualitatifs, chaque entreprise sur les règles internes employées pour établir ces bilans et comptes de résultat ; mais, sous cette réserve, la photographie que ces statistiques fournissent en un moment donné (c'est-à-dire en 2003) de la situation du secteur est évidemment susceptible d'être très instructive pour les pouvoirs publics ; elles pourraient notamment leur permettre de mieux appréhender la rentabilité et la solvabilité à la fois de l'ensemble du secteur et des différentes unités le constituant.

Par contre, le travail rétrospectif donne des résultats relativement décevants, le nombre de réponses (le « n ») chutant considérablement au fur et à mesure où l'on remonte dans le temps, ce qui s'explique par le fait que la liste des entreprises que nous avons établie en 2006 ne reflète que très imparfaitement la situation du secteur 5 à 10 ans plutôt. Pour disposer d'une vision longitudinale, il faudrait donc davantage travailler de façon prospective que rétrospective, notamment en définissant comment recomposer, « au fil de l'eau », ce cluster, pour qu'il reste, à l'avenir, représentatif du secteur, quelles que soient les évolutions connues par celui-ci.

## **RECOMMANDATIONS**

En tout état de cause, vouloir progresser en ce sens (c'est-à-dire vouloir mettre en place cette « démarche alternative ») nécessiterait de se coordonner avec la profession, afin notamment :

- de définir les modalités éventuelles de collaboration avec Copiebel (accès aux informations, possibilité d'inclure un volet optionnel, mode de traitement des données, propriété des résultats, etc.) ;
- d'identifier les questions pertinentes à inclure dans cet éventuel volet optionnel ;
- de préciser les relations avec l'ADEB (exploitation des données relatives à la production éditoriale de ses membres) ;
- d'examiner la possibilité de disposer d'informations équivalentes sur les membres Edilib ;
- et de valider régulièrement la liste de maisons devant faire partie du « cluster » d'entreprises dont suivre les résultats financiers.

A ce stade, cette collaboration avec la profession nous apparaît en tout cas comme un préalable indispensable à la constitution, sur une base solide, d'un outil du secteur de l'édition en Communauté française.